

LUNDI 11 JANVIER 2021

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Rosaire tenue en audioconférence par moyen technologique conformément au décret du gouvernement, à 20h00.

Sont présents à cette audioconférence: M. Harold Poisson, Maire ainsi que les conseillers suivants : M. Éric Bergeron, Mme Cynthia St-Pierre, M. Jean-Philippe Bouffard, Mme Johanne Gagnon, M. Ghislain Vachon et Mme Alexandra Champagne.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Julie Roberge.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents.

8209-0121

Il est proposé par la conseillère Johanne Gagnon, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Adoption des procès-verbaux du 7 et 14 décembre 2020.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 et celui de la séance spéciale du 14 décembre 2020 ont été transmis au maire et aux membres du Conseil.

8210-0121

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par la conseillère Johanne Gagnon et résolu unanimement que la secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture des procès-verbaux et que ceux-ci soient adoptés tel que transmis.

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition de la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyée par la conseillère Johanne Gagnon, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de décembre 2020 tels que déposés au montant total de 95 506.28\$.

8211-0121

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Julie Roberge, secrétaire-trésorière

Appui demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – Carrières PCM Inc.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée visant à obtenir une autorisation pour l'agrandissement de la Carrière PCM Inc. située sur le lot 4 477 330 sur une superficie de 14.79 ha ;

8212-0121

CONSIDÉRANT qu'ils exploitent déjà une carrière sur les lots voisins 4 478 616 et 4 478 618;

CONSIDÉRANT qu'ils ont jusqu'à maintenant exploité de façon optimale le roc compétant présent sur les lots déjà autorisés;

- CONSIDÉRANT** que Carrières PCM Inc. souhaite exploiter sur leur lot contigu 4 477 330 afin de s'éloigner des nuisances telles que la poussière et le bruit;
- CONSIDÉRANT** que l'exploitant a été sensibilisé et volontaire à opérer dans le respect de l'environnement et de son voisinage;
- CONSIDÉRANT** qu'ils aménageront des bernés antibruit et anti-poussières sur la limite sud de la propriété;
- CONSIDÉRANT** qu'un écran boisé naturel sera conservé sur le pourtour de la propriété et densifié par endroit;
- CONSIDÉRANT** que l'officier municipal atteste de la conformité de la demande à la réglementation municipale;
- CONSIDÉRANT** qu'il n'y aura pas de conséquences négatives sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole avoisinantes ;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Johanne Gagnon, appuyé par le conseiller Ghislain Vachon et résolu que la Municipalité de Saint-Rosaire appuie la demande de Carrières PCM inc. relativement au projet d'agrandissement de l'aire d'exploitation d'une carrière de 14.79 ha sur le lot 4 477 330 et prie la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de concéder à la présente, tel qu'exposée plus haut.

ADOPTÉE

Avis de motion et présentation du projet de règlement 190-0221 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2021.

Monsieur Ghislain Vachon, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 190-0221 intitulé : « Règlement établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2021. » 8213-0121
- dépose le projet du règlement numéro 190-0221 intitulé : Règlement établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2021.

ADOPTÉE

Avis de motion et présentation du projet de règlement 188-0221 concernant la rémunération des élus municipaux.

Madame Cynthia St-Pierre, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 188-0221 intitulé : « Règlement concernant la rémunération des élus municipaux » 8214-0121
- dépose le projet du règlement numéro 188-0221 intitulé : « Règlement concernant la rémunération des élus municipaux ».

ADOPTÉE

Adoption du règlement fixant les conditions de travail des employés municipaux.

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2020, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement n° 187-0121 fixant les conditions de travail des employés municipaux; 8215-0121

CONSIDÉRANT qu'il a été mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Alexandra Champagne, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu : QUE le conseil municipal adopte le Règlement no 187-0121 fixant les conditions de travail des employés municipaux.

ADOPTÉE

Adoption du règlement 189-0121 établissant les différents taux de taxes pour l'année 2021.

CONSIDÉRANT que lors de la séance spéciale du 14 décembre 2020, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement n° 189-0121 établissant les différents taux de taxes pour l'année 2021;

8216-0121

CONSIDÉRANT qu'il a été mentionné de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Vachon, appuyé par la conseillère Johanne Gagnon et résolu unanimement : QUE le conseil municipal adopte le Règlement no 189-0121 établissant les différents taux de taxes pour l'année 2021.

ADOPTÉE

Autorisation à transmettre par courrier recommandé un dernier avis aux propriétaires ayant des sommes dues à la municipalité.

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu que les membres du Conseil municipal autorisent la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre par courrier recommandé, un dernier avis aux propriétaires ayant des taxes, des droits de mutations immobilières ou autres sommes dues envers la municipalité dont l'échéance est à terme.

8217-0121

ADOPTÉE

Résolution d'appui aux journées de la persévérance scolaire 2021.

CONSIDÉRANT QUE le contexte pandémique fragilise l'équilibre et les repères qui stabilisent les jeunes et adultes durant leur parcours scolaire ;

8218-0121

CONSIDÉRANT QUE les mesures sociosanitaires agissent défavorablement sur l'engagement et la motivation des jeunes et des adultes en formation, augmentent leur anxiété, accentuent l'isolement et limitent les contacts avec leurs pairs. Ces conséquences ont des effets à court, à moyen terme et certainement à long terme sur la persévérance scolaire et la réussite éducative des étudiants centricois ;

CONSIDÉRANT QUE malgré la situation pandémique, la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

CONSIDÉRANT QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite

tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes et d'adultes obtiennent un premier diplôme ou qualification.

IL EST PROPOSÉ : de déclarer que la municipalité de Saint-Rosaire appuie unanimement les Journées de la persévérance scolaire 2021 par cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Levée de l'assemblée par la conseillère Johanne Gagnon, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre à 20h12.

8219-0121

Harold Poisson,
Maire

Julie Roberge, directrice
générale et secrétaire-trésorière